Collectif "Tant qu'il y aura des Bouilles"
ZAD du Testet – route de Barat
81310 - Lisle sur Tarn

Monsieur HUC
Président de la chambre d'agriculture du Tarn
La Milliasolle
Maison des agriculteurs
BP 89
81003 ALBI CEDEX

Objet : lettre ouverte en réponse à votre interview parue dans la dépêche du midi du 30 avril 2014

Monsieur Huc, étant à la chambre d'agriculture, vous devriez savoir que :

1. Les demandes d'autorisation de pompage dans le Tescou sur la partie concernée par le projet de barrage de Sivens concernent 14 exploitations agricoles pour 145,3 ha irrigués (source : demandes groupées d'autorisation de pompage 2012-2013 - Chambre d'Agriculture du Tarn - Mars 2012) et non 19 exploitations (-26%) et 270 ha irriguées (-46%) comme cela a été présenté dans le dossier d'enquête publique.
2. Depuis 1980, le nombre de retenues a été doublé sur le bassin du Tescou doublant ainsi le volume stocké sur le Tescou (passant de 2,5 à 5,2 millions de m3).
3. Le barrage du Thérondel sur le Tescounet, affluent du Tescou, a été surdimensionné. Les agriculteurs n'ont consommé en année de sécheresse trentenaire que la moitié du volume stocké autorisé, qui avait été évalué par la CACG (Source : PLAN DE GESTION DES ETIAGES DU BASSIN DU TESCOU - RAPPORT DES CAMPAGNES DE SOUTIEN D'ETIAGE 2010 ET 2011).
4. Ce que vous appelez la « salubrité du milieu aquatique » est, en fait, selon l'étude de la CACG de 2001, qui est l'étude fondatrice du Plan de Gestion d'Etiage (PGE 2004), la dilution des pollutions des stations d'épuration de Salvagnac et de la laiterie SODIAAL de Montauban qui a été mise aux normes depuis 2006. Qu'il n'y a jamais eu d'étude concernant « l'équilibre biologique » du Tescou. Que la fédération de pêche, les associations environnementales, le CNPN et le CSRPN prévoient au contraire si ce projet aboutissait, une aggravation de la qualité de l'eau et de l'état biologique à l'aval du barrage, ce qui a d'ailleurs motivé leurs avis défavorables.
5. En tenant compte de la mise aux normes de la SODIAAL, le barrage du Thérondel est suffisant pour assurer le débit d'étiage qui ne devrait être que de 100 l/s et non plus de 150 l/s (source rapport CACG 2001).
6. Le volume prévu dans l'étude fondatrice du PGE et donc du projet de barrage de Sivens était de 1 million de m3 et non de 1,5 million de m3 comme présenté dans le dossier d'enquête publique. 1,5 million de m3 ont été envisagés s'il y avait eu des besoins d'eau potable ce qui n'est pas le cas (source : rapport CACG 2001 et PGE 2004). Les 50% supplémentaires augmentent considérablement le coût de l'ouvrage, pour le plus grand bénéfice de la CACG payée au pourcentage... et le plus grand malheur des contribuables à qui on demande par ailleurs des sacrifices pour restrictions budgétaires.
7. De nombreuses solutions alternatives ont été envisagées dans l'étude de la CACG de 2001. Elles n'ont pas été réexaminées lorsque le lieu d'implantation du projet de barrage été identifié comme une zone humide majeure du département du point de vue de la biodiversité alors qu'elles seraient envisageables si on réévalue correctement les besoins au tiers du volume préconisé.

8. S'il est vrai que sur la partie tarnaise du Tescou domine la polyculture, le barrage favoriserait la monoculture du maïs. C'est d'ailleurs ce qui a été pris comme hypothèse par la CACG dans son rapport : « d'autre part, on a considéré que les besoins en eau des plantes pouvaient être assimilées aux besoins du maïs (largement prédominant sur ce bassin ainsi que l'a montré l'étude de 2001) » (source : actualisation CACG 2009).

Nous nous arrêtons là car on pourrait remplir deux pages pleines de la Dépêche du Midi en arguments contre ce projet.

M. HUC, manifestement vous ne connaissez pas le dossier du projet de barrage de Sivens. Nous vous conseillons de l'étudier. Vous disposez de tous les éléments, études et dossiers de la CACG et des analyses sur le site internet du Collectif pour la Sauvegarde de la Zone Humide du Testet.
Vous comprendrez alors pourquoi les citoyens qui se sont penchés sur ce dossier ont pris conscience que ce projet est pourri et qu'ils sont déterminés à ce qu'il ne se fasse pas. Vous comprendrez également le refus de tout débat public par le conseil général du Tarn, qui a bien conscience de la médiocrité du projet.

Enfin, concernant les occupants du site qui défendent concrêtement sur le terrain la dernière zone humide d'importance de la vallée du Tescou (abritant plus de 94 espèces protégées), vous devriez savoir que :
* Ce que vous appelez déchets sont, pour plus de 90 %, des matériaux de récupération que la société jette et qui ont été récupérés sur le site, dans des décharges ou donnés par des particuliers : cagettes, pneus, bois, bottes de paille.
* Les occupants ont fait très attention à ne pas laisser de pointes ou autre objet pouvant blesser les animaux sur les terrains précédemment occupés et rendus depuis aux agriculteurs ; ceux-ci ont été méticuleusement passés au détecteur de métaux.

Veuillez croire, Monsieur HUC, en notre respect en tant qu'être humain, et en la reconnaissance de votre partialité à défendre un projet pour des intérêts privés avec l'argent public en tant que président de la chambre d'agriculture.

Collectif « tant qu'il y aura des bouilles »